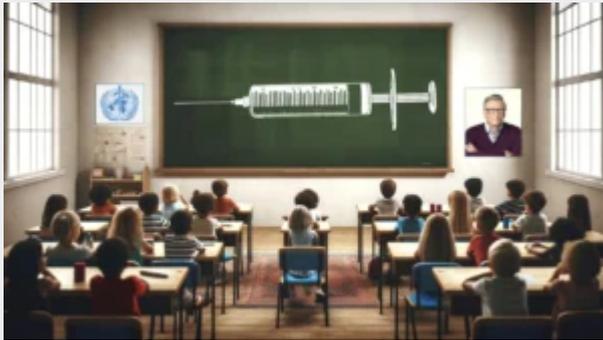


Endoctrinement vaccinal à l'école?



[Source : bam.news]

Le programme Eduscol incite les enseignants français à animer des activités de « sensibilisation » à la vaccination. Le Syndicat Liberté Santé a examiné le kit pédagogique et alerte : l'école est-elle instrumentalisée pour inculquer aux élèves la propagande de l'OMS et des lobbys pharmaceutiques ?

Tandis que la campagne de vaccination contre les HPV dans les collèges bat son plein, l'Éducation Nationale se voit depuis octobre 2021 chargée par son ministère de sensibiliser les élèves à la vaccination au moyen de « guides enseignants ». Si ce sujet fait déjà partie du programme des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), il est à noter que ce sont désormais tous les professeurs, du CP au lycée, quelle que soit la matière qu'ils enseignent, qui « sont invités à animer un débat au sein de leur classe en présentant les enjeux de la vaccination en général, et contre la COVID-19 ou l'infection aux papillomavirus en particulier. »

Dans un contexte où le concept d'« école promotrice de santé », instigué par l'OMS, l'UNESCO et plébiscité par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), veut remplacer notre traditionnelle éducation à la santé, le Syndicat Liberté Santé, qui défend les professions et les professionnels du soin, s'inquiète de l'empiétement de l'Éducation Nationale sur le secteur médical et pharmaceutique et des mutations qui se profilent derrière le vocable de « santé ».

Dérive de la notion de santé ?

En effet, entre « éduquer à la santé », santé définie par l'OMS comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social* », et promouvoir en classe la vaccination, qui est un acte médical, et des produits pharmaceutiques, comme les vaccins, il y a pour le Syndicat Liberté Santé, une nuance et une limite à respecter. De fait, nous dirigeons-nous vers une pratique ritualisée et banalisée de la vaccination ?

Bien plus techniques que de simples affiches ou qu'une explication succincte du principe de base de la vaccination, les fiches-ressources mises à disposition des professeurs ressemblent à s'y méprendre à un argumentaire issu de l'industrie pharmaceutique. À charge pour les professeurs de mettre ensuite cette documentation en œuvre autour d'un débat et d'activités

présentées dans un kit, sur plusieurs séances avec leurs élèves, afin « d'éveiller leur sens critique » sur la thématique de la vaccination nous dit-on. Les sources figurent dans la bibliographie.

Mais au vu de la complexité des notions abordées, il s'avère que soit ces guides en disent trop, soit ils n'en disent pas assez pour amener professeurs et élèves à véritablement pouvoir se forger un avis exhaustif et éclairé sur la question. Et pour cause, chacun son métier !

Aussi, que pensent les professeurs de cette nouvelle tâche qui leur est confiée, sur base de volontariat pour le moment ? Nous comprendrions qu'ils en soient fort embarrassés... Autant que le seraient les médecins s'il venait au Ministère de la Santé l'idée saugrenue de les inciter à dispenser cours de mathématiques ou d'arts plastiques à leurs jeunes patients...

Un kit éducatif axé sur la peur, l'hygiénisme, le conformisme

En toile de fond des activités proposées aux élèves, un même message de peur asséné en boucle sous toutes ses formes (vidéos, histoire, images à sérier, ateliers...) : peur des microbes, peur des épidémies, peur de l'autre susceptible d'être porteur de microbes contaminants, peur de soi et de se rendre coupable de contaminer les autres. Pourtant, ne vivons-nous pas AVEC des milliards de micro-organismes de toutes sortes depuis la nuit des temps ? Les « cartes débat » présentent des personnages « avec » ou « sans » ÉTATS D'ÂME vis-à-vis de la vaccination. Voilà qui est très questionnant. Une vaccination est indiquée ou ne l'est pas. Aussi, en quoi une vaccination est-elle censée susciter des « états d'âme » ? On relève une absence de contradiction sensée et un parti pris évident en faveur d'une pratique inconditionnelle de la vaccination. Le personnage qui exprime être jeune et en bonne santé et ne pas avoir besoin de se faire vacciner contre le Covid, a été nommé Yves ANTY. Il est présenté comme antivax et le mot « complotiste » est lâché sur sa fiche. Où est le débat ? Trois votes à main levée sont préconisés (au début, au milieu et à la fin des débats) pour évaluer l'avis des élèves à propos de la vaccination. Or nous savons (notamment grâce à l'expérience de Asch) que par conformisme, l'individu a tendance à adopter des normes sociales et des façons d'agir et de penser pour maintenir son intégration dans le groupe, et ce même s'il est conscient que ces normes sont insensées ou contraires à son propre avis. Faut-il voir dans ses votes non anonymes une tentative d'encourager tous les élèves à se conformer à l'idée prépondérante, ouvertement poussée vers une adhésion « sans état d'âme » à la vaccination ?

Un personnel non qualifié...

Les professions de médecins, infirmiers, pharmaciens ou de l'information médicale, sont des métiers de la SANTÉ, dont l'exercice est soumis à l'obtention d'un diplôme validant des aptitudes acquises au cours d'un enseignement théorique et pratique de plusieurs années. L'exercice de ces professions est en outre régi par le Code de la Santé publique, voire conditionné à l'inscription à un Ordre. Réaliser des tâches dévolues à ces professions sans réunir les conditions nécessaires relève d'un exercice

illégal.

Les professeurs des écoles, collèges et lycées, aussi compétents et professionnels soient-ils dans leur discipline, ne sont donc ni habilités, ni aptes à délivrer aux élèves une information juste et complète dans les règles de l'art concernant la médecine et la vaccination, pas plus qu'ils ne disposent des qualifications requises pour promouvoir des produits pharmaceutiques en classe.

Il va sans dire que le fait d'associer une campagne vaccinale à cette « sensibilisation » à la vaccination ne doit en aucun cas servir d'alibi pour légitimer ce transfert de compétences en dehors de tout cadre déontologique, ni pour écarter insidieusement les professionnels de santé de cette question qui relève pourtant de leurs strictes compétences.

Acte citoyen ou acte médical ?

L'agence Européenne du Médicament (EMA) rappelle que « toutes les informations relatives à la sécurité doivent être soigneusement prises en compte avant d'administrer ou de recommander une vaccination ». L'indication de vaccination ne peut donc s'envisager qu'après un avis médical.

Aussi, contrairement au message véhiculé par Eduscol, la vaccination ne peut être considérée que comme un acte citoyen. Il s'agit avant tout d'un acte médical nécessitant la prise en compte de la balance bénéfice-risque individuelle de chacun.

Seul un médecin, connaissant son patient, à savoir son dossier médical, son environnement socio-familial et ses habitudes de vie, est habilité à juger du bien-fondé de lui proposer telle ou telle vaccination. Il incombe également au médecin de se tenir informé des dernières données acquises de la médecine et de la science afin de fournir une information claire, loyale et appropriée à son patient, en vue de recueillir son consentement libre et éclairé. Les professionnels de santé ont également le devoir d'être à jour de leurs connaissances avant de prendre la parole publiquement.

La campagne de « vaccination » Covid-19 comme référence !

Outre le fait que les guides Eduscol affirment que les injections Covid-19 sont des vaccins, de surcroît utiles, sûrs et efficaces, qui permettent de se protéger soi et les autres, et même de parvenir à une immunité collective à condition que 85 % de la population MONDIALE soit immunisée, ils proposent aux enseignants d'utiliser la campagne de « vaccination contre le Covid-19 » comme référence pour les débats.

Sur quelles sources officielles Eduscol fonde-t-il ses allégations ?

Lire la suite de cette tribune sur

<https://docs.syndicat-liberte-sante.com/TlGr/TribuneSLSeduscol240124.pdf>